

Fêter le jour de la musique

Qu'est-ce que c'est ?

En s'appuyant sur la fête de la musique, favoriser la bonne ambiance entre les salariés en mettant en place des événements musicaux qui font appel à des volontaires internes ou à des groupes externes.

Les incontournables :

- ✓ N'oubliez personne ! Permettez à toutes les catégories d'employés de toutes vos entités de participer.
- ✓ Effectuez un bilan quantitatif et qualitatif de l'opération.
- ✓ Gardez une trace : photos et verbatims.

Conseils et astuces :

- ✓ Informer les institutions représentatives du personnel (CE et CHSCT).
- ✓ Favoriser les intervenants internes.
- ✓ Utiliser comme intervenants externes des groupes d'université ou d'écoles afin de réduire vos coûts.
- ✓ Penser diversité en planifiant des séances avec des groupes venant d'associations locales (ADAPEI, ...).
- ✓ Mixer instruments et chants.

Comment faire ?

J-35: Définir les modalités d'organisation et les types d'événements que l'on souhaite mettre en place.

J-30 : Lancer un appel aux salariés volontaires qui souhaitent participer et envisager des solutions externes.

J-25: Faire un bilan des solutions disponibles et un premier planning des activités.

J-20 : Valider l'événement et **prévoir** la logistique associée.

J-10 :Lancer une première communication sur l'événement.

J-5 : Vérifier la logistique associée et procéder aux adaptations nécessaires.

J-2 : Communiquer un planning détaillé des événements.

J-J : Lancer les événements.

J+5 : Bilan et communication post-événementielle : publication des photos et des verbatims.

Budget : 

Difficultés : 

Durée : 40 jours.